



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue le 27 octobre 2020, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. Le secrétaire d'assemblée, Stéphane Roy, est aussi présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRE

1.1 Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2020-10-307

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de nommer monsieur Stéphane Roy, secrétaire d'assemblée.

2020-10-308

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

4. ADMINISTRATION

2020-10-309

4.1 Amendement à la résolution 2020-10-283 relative à la signature du contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière et prolongation de la période de probation

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est en période de probation depuis le 20 avril 2020;

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et adopté à l'unanimité des conseillers, de prolonger la période de probation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 27 octobre 2020.

2020-10-310

4.2 Fin d'emploi de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la séance de travail du conseil municipal en date du 26 octobre 2020, lors de laquelle des faits graves et importants ont été portés à la connaissance du conseil par ROY GESTION CONSEIL ET RGC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT l'analyse du climat de travail effectuée par ROY
GESTION CONSEIL ET RGC;

CONSIDÉRANT que ces faits importants avaient un impact
préjudiciable majeur sur le fonctionnement de la municipalité, la
maire, madame Maïté Blanchette Vézina, la conseillère Micheline
Barriault et le conseiller, monsieur Rémi-Jocelyn Côté ont rencontré,
madame Ginette Roy, le 27 octobre 2020 au matin, pour l'aviser de
sa fin d'emploi immédiate en lui remettant un avis de cessation
d'emploi en main propre.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame
Micheline Barriault et unanimement résolu de mettre fin au lien
d'emploi de madame Ginette Roy, au poste de directrice générale et
secrétaire-trésorière, à compter du 27 octobre 2020.

2020-10-311

4.3 Offre de service Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame
Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter l'offre de
service présentée par la Fédération québécoise des municipalités,
pour le service temporaire de remplacement d'embauche d'un
directeur général par intérim. L'offre de service est au montant de
650 \$ avant taxes, pour une durée de trois (3) mois.

5. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

2020-10-312

6. Levée de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par
monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que la séance
du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Stéphane Roy
Secrétaire d'assemblée